

Boucle du Rocher du Corbeau



Une randonnée proposée par crignou

Un circuit pas très "sauvage" mais la nature par ici permet malgré tout de se retrouver avec soi-même. En bonus le superbe château de Bannes vous émerveillera.

Durée	3h 55	Difficulté	Facile
Distance	12,00 km	Retour au départ	Oui
Dénivelé positif	182 m	Activité	Pédestre
Dénivelé négatif	185 m	Commune	Bayac (24150)
Point haut	168 m	Région	Périgord
Point bas	52 m		



Trace n° 46106

Description

(D/A) Depuis le panneau d'appel situé sur le parking du cimetière en haut du bourg de [Bayac](#), descendre vers l'église en suivant la route. Au "Céder le passage" en bas de l'église continuer à droite sur la route qui rejoint le vallon de la Couze.

(1) Dans le vallon, juste avant le pont sur la Couze quitter la route en suivant un chemin non revêtu à droite et filer tout droit.

(2) Abandonner le GR® qui part sur la droite et continuer pendant quelques kilomètres jusqu'au superbe Château de Bannes (très bien entretenu qui vaut le coup d'œil).

::3: :En bas du château à droite suivre la route goudronnée en direction du Moulin du Surier.

(4) Après le moulin, suivre la route goudronnée, passer en bas du lieu-dit "Neyrat" et tourner ensuite à droite en direction de "Laroque" qu'il faut laisser sur la droite.

(5) Continuer dans le prolongement sur un chemin qui descend puis remonte jusqu'à "Rolland".

(6) Continuer tout droit en passant par la Caillade .

(7) Suivre la route à droite jusqu'à Bayac (D/A).

Points de passage

- D/A Parking du cimetière**
N 44.802923° / E 0.726601° - alt. 75 m - km 0
- 1 Chemin avant le pont de la - Couze (ruisseau) - Affluent de la Dordogne**
N 44.804077° / E 0.729777° - alt. 52 m - km 0.44
- 2 Quitter le GR**
N 44.798398° / E 0.735131° - alt. 54 m - km 1.23
- 3 Route après le Château de Bannes**
N 44.793586° / E 0.750687° - alt. 61 m - km 2.8
- 4 Moulin du Surier**
N 44.786353° / E 0.754936° - alt. 62 m - km 3.82
- 5 Chemin après Laroque**
N 44.782225° / E 0.739851° - alt. 129 m - km 5.77
- 6 Lieu-dit Rolland**
N 44.780915° / E 0.725668° - alt. 149 m - km 7.02
- 7 Route à droite après la Caillade**
N 44.781875° / E 0.710991° - alt. 154 m - km 8.22
- D/A Parking du cimetière**
N 44.802923° / E 0.726601° - alt. 75 m - km 12

Informations pratiques

Sur le circuit, après le château de Bannes, le lieu-dit "Le Moulin du Surier" est un ensemble de bungalow avec petit lac ouvert seulement l'été.

Par une belle journée, pas d'équipement particulier, chaussures de marche et même baskets plus une bouteille d'eau suffiront.

À voir

Le petit village de Bayac est un bourg calme et agréable comme la majorité des villages du Périgord. La nature environnante est douce et favorable à la rêverie. Ici pas d'activités touristiques particulières du style visites, d'architectures. Par contre sur la partie GR® du circuit, à 2 ou 3km de Bayac se trouvent les falaises d'escalade du Rocher du Corbeau.

Donnez-nous votre avis sur <https://www.visorando.com/randonnee-boucle-du-rocher-du-corbeau/>

Téléchargez l'application Visorando pour suivre cette randonnée



Soyez toujours prudent et prévoyant lors d'une randonnée. Visorando et l'auteur de cette fiche ne pourront pas être tenus responsables en cas d'accident ou de désagrément quelconque survenu sur ce circuit.

Préparation de sa randonnée



BIEN CHOISIR SA RANDONNÉE

en fonction de sa durée, et de sa difficulté, en fonction de ses compétences et de sa condition physique. Connaître ses limites et savoir renoncer à poursuivre une randonnée.



CONSULTER LA MÉTÉO

et se renseigner sur les particularités du site : neige, température, horaires et coefficient des marées, vent, risque d'incendie...



S'ÉQUIPER EN CONSÉQUENCE

équipement particulier, moyen d'alerte, trousse à pharmacie, vêtements, carte numérique ou papier de la randonnée... et prendre de quoi boire et s'alimenter.



PRÉVENIR

au moins une personne du projet de randonnée.

Comportement pendant la randonnée



RESTER SUR LES SENTIERS

(sauf cas exceptionnel).



RESPECTER

les cultures et les prairies, ne pas cueillir ou ramasser les fruits.



RESPECTER LES INTERDICTIONS

propres au site : ne pas cueillir, ne pas faire de feu, ne pas camper...



REFERMER

les clôtures et barrières après les avoir ouvertes, demeurer prudent en cas de troupeau et s'en écarter.



RAMENER SES DÉCHETS

ne pas laisser de traces de son passage.



ÊTRE DISCRET

respectueux et courtois vis à vis des autres usagers.



GARDER LA MAÎTRISE DE SON CHIEN

le tenir attaché, l'avoir auprès de soi à chaque croisement d'autres usagers, pouvoir le rappeler à tout moment. Randonner avec son chien est à proscrire en présence de troupeaux.



LA NATURE EST UN MILIEU VIVANT

qui évolue avec le temps, randonner c'est partir à l'aventure avec les risques qui y sont liés. Savoir renoncer et faire demi-tour est aussi un geste responsable.

Qu'il soit privé ou public, vous randonnez toujours sur un terrain ne vous appartenant pas, particulièrement s'il est privé, les propriétaires autorisent (généreusement, gracieusement ou aimablement) le passage.

Merci de ne pas poursuivre en justice en cas d'accident ceux chez qui vous randonnez au risque de se voir interdire ce loisir; mais vous pouvez signaler tout risque rencontré.